

# LE GRAND BUSINESS

## des maisons de repos

▶ La privatisation croissante des maisons de repos a une conséquence néfaste pour le bien-être des employés et pensionnaires

▶ "Après ce que j'ai vu et vécu, jamais mes parents iront en maison de repos! Cela coûte trop cher aux résidents, et le manque de personnel a pour conséquence que les personnes âgées sont très souvent seules et isolées".

Marie, nom d'emprunt, est en colère. Cette infirmière de 58 ans a travaillé pendant un an et demi dans une maison de repos, dont elle souhaite taire le nom pour d'évidentes raisons d'anonymat, où elle accompagnait notamment les personnes âgées en fin de vie. "Mais je suis vite partie. La majeure partie du temps, les familles culpabilisaient de placer leurs proches dans cet établissement en raison du manque de personnel et d'absence de chaleur humaine, déplore-t-elle. L'un des seuls petits plaisirs d'une résidente était de regarder la télévision, mais comme elle dormait beaucoup, le personnel a décidé de l'enlever sous prétexte qu'elle ne l'utilisait pas assez".

À côté des maisons de repos gérées par le secteur public et le secteur associatif, on assiste depuis plusieurs années à un accroissement de l'offre de lits/chambres émanant du secteur privé. "Un secteur qui répond avant tout à des impératifs de rentabilité financière", dénonce André du Bus, député CDH au parlement bruxellois.

Plusieurs employés de maisons de repos nous ont contactés pour nous faire part de leurs inquiétudes concernant cette situation et rejoignent l'avis du PTB manifesté récemment dans un communiqué. "Avec les maisons de repos, les investisseurs ne prennent aucun risque. La rentabilité est raisonnable et presque garantie. Il y aura toujours de plus en plus de personnes âgées, solvables et dépendantes".

Selon eux, les victimes de la privatisation sont tout d'abord les résidents. En effet, la plupart du temps, il s'agit de maisons rachetées par des

groupes privés. "Ces questions portent sur la pression accrue à l'égard du personnel en termes de rentabilité, avec toujours moins de temps passé par résident, et à l'égard des services, au niveau de la qualité et du volume des repas servis, par exemple", ajoute André du Bus.

"L'enjeu, c'est la dignité des résidents et il faut être intransigeant par rapport à ça, ajoute le député humaniste. Ces structures privées répondent à des objectifs de rentabilité, et certaines sont même

cotées en bourse !, précise l'élu humaniste. Je ne suis pas opposé à l'actionnariat, mais à partir du moment où ça s'inscrit dans un système d'hébergement de santé, il faudrait être particulièrement vigilant d'autant que j'entends que le personnel est soumis à des pressions de rentabilité particulièrement fortes."

LORS D'UNE interpellation au parlement bruxellois la semaine dernière, André du Bus a plaidé pour que l'on procède

à des auditions en commission. Pour que celles-ci se concrétisent, il faudra qu'une majorité de parlementaires soutiennent cette proposition. "Il en va de la qualité des services et du respect de la dignité des résidents, actuels et futurs", a-t-il fait valoir.

Arnaud Farr

### Une présence de multinationales qui dérange

**BRUXELLES** "Le manque d'investissement public a ouvert une voie royale à la privatisation du secteur des maisons de repos, toujours plus entre les mains du secteur privé", dénonce le PTB. Ainsi, en Région bruxelloise, on recense actuellement 15.417 lits exploités en maison de repos, dont 6.047 lits de maisons de repos et de soins. 24 % relèvent des CPAS, 10 % du secteur privé et 66 % du secteur privé lucratif. De son côté, la ministre bruxelloise Céline Fremault (CDH), compétente pour la Famille au sein de la Cocom, estime que la majorité des maisons de repos du secteur privé lucratif font un excellent travail. "Je suis par con-

### RÉACTION



Céline Fremault  
MINISTRE EN CHARGE DE LA FAMILLE À LA COCOM (CDH)

#### "Des contrôles prévus"

"Un résident peut toujours transmettre une plainte à l'administration de la Cocom. En cas de manquements au sein d'un établissement, une visite de contrôle est alors programmée par un inspecteur de l'administration qui les notifiera. En cas de manquement grave, un retrait d'agrément peut être envisagé."

A. F.

te interpellée par la présence dans ce secteur de très grandes multinationales qui sont parfois plus préoccupées par les dividendes de leurs actionnaires plutôt que par le bien-être de leurs résidents, précise-t-elle. Par ailleurs, je réfléchis à renforcer le rôle des conseils de résidents qui est obligatoire dans chaque maison de repos et qui a un rôle de représentation des résidents à l'égard des gestionnaires des maisons de repos".

À titre d'exemple, le leader du marché, le groupe français Orpea est côté en bourse. Il dispose d'une vingtaine de résidences en Région bruxelloise.

A. F.